

Séance ordinaire du 12 avril 2010

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce douzième jour d'avril deux mille dix (12 avril 2010) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Avril 2010

7. Adoption du règlement 389-2010 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec

8. Adoption du règlement 390-2010 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec

9. Adoption du règlement 391-2010 sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec

10. Adoption du règlement 392-2010 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec

11. Adoption du règlement 393-2010 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

12. Adoption du règlement 394-2010 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec

13. Adoption du premier projet de règlement 396-2010 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à modifier les marges d'implantation de la zone Ra-03

14. ADMQ – Congrès 2010

15. ADMQ – Inscription formation – PL 76

16. Mounty & Coulombe – Formation sur les appels d'offres

17. Implantation de la téléphonie IP – Autorisation de modification du contrat actuel

Séance ordinaire du 12 avril 2010

18. Mandat Les Architectes Jacques & Gervais – Étude de faisabilité
 19. Commission de toponymie – Nomination de la Place du Moulin
 20. ACSIQ – Inscription au congrès 2010
 21. Underwriters' Laboratories of Canada (ULC) – Test de performance de l'autopompe
 22. Octroi de contrat – Abat-poussière
 23. Demande de soumission – Lignage de rues
 24. Autorisation de signataires – Entente pour l'entretien d'hiver – Ministère des Transports
 25. Rue des Seigneurs – Réception définitive des travaux – Les Services d'excavation Louis Lasnier inc.
 26. Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II – Directives de changement M-01, E-003, E-005 et GC-11
 27. Prolongement François-Chrétien – Phase III – Octroi de contrat pour la surveillance chantier et bureau
 28. OMH – Nomination au conseil d'administration
 29. Recrutement et engagement de monitrices – Camp de jour 2010
 30. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour 2010
 31. Vente de garage annuelle
 32. Entente loisirs – Autorisation du paiement de la contribution infrastructures – Municipalité de Saint-Boniface
 33. Autorisation de signataires – Entente École Ami-Joie
 34. Pacte rural – Projet véhicule pour service des premiers répondants – Autorisation de signataire
 35. URLSM – Appui pour le mandat de planification et de conception du sentier Transcanadien
 36. Classique Louis-Garneau – Autorisation de passage
 37. Développement domiciliaire Réal Pellerin – Octroi du contrat pour la réalisation de travaux d'infrastructures
 38. Développement domiciliaire Réal Pellerin – Rue Place du Moulin – Autorisation de signataires de l'entente
 39. Varia
 - 39.1 France Bournival – Contrat pour l'entretien de la bibliothèque de Saint-Thomas
 - 39.2 Opposition à la simultanéité des élections scolaires et municipales
 - 39.3 Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron Ltée
 - 39.4 Mandat MCI – Évaluation préliminaire – Petite rivière St-Étienne
 - 39.5 Caractérisation phase II – Démolition base de plein air
 - 39.6 Appel d'offres – Travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire de voirie, de drainage et d'éclairage de rue – Développement domiciliaire Gilles Lefebvre – Rue des Seigneurs phase IV
- Période de questions
40. Levée de l'assemblée

2010-04-108

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

D'entrée de jeu, il effectue un retour au sujet de l'implantation de la tour de télécommunication de la compagnie Vidéotron. Il explique que suite à la procédure de

Séance ordinaire du 12 avril 2010

consultation réalisée auprès des gens situés dans le rayon de 270m, la compagnie Vidéotron a communiqué avec la municipalité afin de déterminer un autre emplacement.

Ainsi le choix s'est arrêté sur un terrain situé derrière l'édifice des travaux publics, au bout de la rue Jacques-Buteux. La tour sera autoportante et d'une hauteur de 82m plutôt que de 90m. Une nouvelle procédure de consultation sera menée et une demande auprès de la CPTAQ devra aussi être déposée puisque ce terrain se situe en territoire protégé par la LPTAA.

Concernant le plan d'urbanisme, force est d'admettre que nous sommes en retard sur notre échéancier original. La raison est que nous avons de la difficulté à obtenir le rapport final de la firme de consultants. Donc au début du mois de mars, nous avons demandé à rencontrer un haut dirigeant de la firme afin de l'informer des problématiques. Or, suite à cette rencontre, un nouvel échéancier a été établi, ce qui reporte à l'automne de vous en faire la présentation, de même que les règlements s'y rattachant.

Pour ce qui est de l'avancement des travaux de la mise à niveau des infrastructures d'eau potable, ici aussi nous avons rencontré des difficultés lors de la réalisation des travaux à la Station Bellemare. D'importants travaux ont dû être réalisés en raison de l'état des infrastructures à l'intérieur du réservoir. Il reste encore des travaux à compléter, mais le tout devrait être complété à mi-mai.

En regard de l'hôtel de ville, une nouvelle option s'est offerte à nous. En effet, les dirigeants de la caisse populaire ont proposé à la municipalité de déménager dans leurs locaux et eux se relocaliseraient possiblement aux quatre coins. Nous avons donc mandaté la firme d'architectes Jacques & Gervais afin de réaliser l'étude de faisabilité.

Concernant les travaux de déneigement, des dommages ont été causés aux emprises de rues lors des opérations de déneigement qui sont dus, en grande partie, par le dégel hâtif et aussi à un manque de formation de nos employés dans ces conditions. Ainsi, nos employés s'affaireront à les réparer au cours de ce mois-ci.

Aussi, à titre d'information, le balai mécanique de la municipalité a été mis au rancart. Nous avons donc octroyé le contrat à Arsenault de Trois-Rivières et aussi à la municipalité de Saint-Boniface.

Enfin, un bref suivi du dossier de Saint-Thomas. Nous avons octroyé le mandat de confection des plans et devis pour la démolition de la base de plein air. Les travaux devraient s'effectuer au cours de la saison estivale. À l'égard du dossier de la bibliothèque et des loisirs, nous avons fait une évaluation des coûts de rénovation des locaux abritant l'AFEAS et les patineurs. Un montant de plus de 30 000 \$ serait nécessaire. Étant donné ce montant, il a été convenu de démolir cette partie de la bâtisse, de relocaliser la bibliothèque dans les locaux de la caisse et les loisirs dans ceux de l'actuelle bibliothèque. Concernant l'AFEAS, une rencontre a eu lieu avec l'exécutif et des démarches seront prises afin de les relocaliser ailleurs. De plus, une rencontre de suivi est prévue le 20 avril prochain à Saint-Thomas à cet égard.

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010 et des séances extraordinaires du 8, 15 et 29 mars 2010 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Séance ordinaire du 12 avril 2010

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2010-04-109

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du *1^{er} mars 2010* et des séances extraordinaires du *8, 15 et 29 mars 2010* soient et sont adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 12-04-2010 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2010-04-110

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 12-04-2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

2010-04-111

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver les déboursés de mars 2010 totalisant 127 059,70 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 31 mars 2010* au montant de 65 119,18 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Garage Robert inc – Achat camion 10 roues avec équipements de déneigement (camion # 2)

2010-04-112

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à Garage Robert inc. un montant de 220 275,56 \$ pour l'achat du camion 10 roues avec équipements de déneigement. (rés. 2009-10-331 et 2009-10-355)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les Laboratoires Shermont – Honoraires professionnels – Contrôle qualité mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II

2010-04-113

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture BO2320 au montant de 754,62 \$ aux Laboratoires Shermont relativement aux

Séance ordinaire du 12 avril 2010

honoraires professionnels – contrôle de la qualité pour le projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II. (rés. 2009-11-382)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Groupe Qualitas inc. – Étude géotechnique – Développement domiciliaire Réal Pellerin.

2010-04-114

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, autorise le paiement de la facture # 1003129 à Groupe Qualitas inc. au montant de 10 948,88 \$ incluant les taxes pour la réalisation de l'étude géotechnique du développement domiciliaire Réal Pellerin. (rés. 2010-03-024)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Coop santé Les Grès – Frais du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009

2010-04-115

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, autorise de payer à la Coop santé Les Grès un montant de 8 198,64 \$ pour les frais d'entretien de la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Consultants MESAR inc. – Développement domiciliaire rue François-Chrétien – Phase III

2010-04-116

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 34298 pour un montant de 1 439,16 \$ à Consultants MESAR inc., pour des honoraires professionnels relativement au développement domiciliaire rue François-Chrétien – Phase III. (rés. 2009-11-381)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Consultants MESAR inc. – Honoraires professionnels – Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II

2010-04-117

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer les factures # 34293 pour un montant total de 6 391,55 \$ à Consultants MESAR inc., pour des honoraires professionnels relativement à la mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II (rés. 2008-05-179)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

BPR-Infrastructure inc. – Honoraires professionnels – Développement domiciliaire – Réal Pellerin

2010-04-118

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 15018689 pour un montant de 4 571,44 \$ à BPR-Infrastructure inc., pour des honoraires professionnels relativement au développement domiciliaire – Réal Pellerin (rés. 2009-11-396).

Séance ordinaire du 12 avril 2010

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Électro-Concept P.B.L. inc. – Mise à niveau des infrastructures d'eau potable

2010-04-119

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 3019 pour un montant de 3 289,18 \$ à Électro Concept P.B.L. inc., pour la modification au panneau de gestion et modification à la programmation du logiciel AQUACONTACT pour la nouvelle génératrice.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Avril 2010

2010-04-120

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Robinet de borne 4 po avec drain	710 \$
Adaptateur 6 po à 4 po pour succion	182 \$
Gaffe de 12 pieds	121 \$
2 flèches et contrôleurs	2 050 \$
TOTAL	3 063 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du règlement 389-2010 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire d'adopter un règlement visant à définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi que pour prescrire des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister des nuisances sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} février 2010 par Jocelyn Isabelle

2010-04-121

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement portant le numéro 389-2010 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du règlement 390-2010 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge nécessaire d'adopter un règlement visant à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité dans les endroits publics de son territoire;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné, à la séance ordinaire de ce Conseil tenue le 1^{er} février 2010 par Richard St-Pierre;

Séance ordinaire du 12 avril 2010

2010-04-122

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement portant le numéro 390-2010 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Adoption du règlement 391-2010 sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire d'adopter un règlement afin d'encadrer le colportage sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire d'adopter un règlement établissant les conditions d'émission d'un permis pour le colportage, ainsi que pour prescrire des amendes aux personnes qui contreviennent au présent règlement;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} février 2010 par Francine Boulanger;

2010-04-123

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement portant le numéro 391-2010 sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Adoption du règlement 392-2010 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire de réglementer la possession et la garde des animaux, de manière à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} février 2010 par Marc Bastien;

2010-04-124

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement portant le numéro 392-2010 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Adoption du règlement 393-2010 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire d'adopter un règlement en matière de stationnement, sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} février 2010 par Nicolas Gauthier;

Séance ordinaire du 12 avril 2010

2010-04-125

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement portant le numéro 393-2010 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Adoption du règlement 394-2010 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue 1^{er} février 2010 par Gaëtan Léveillé;

2010-04-126

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement portant le numéro 394-2010 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Adoption du premier projet de règlement 396-2010 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à modifier les marges d'implantation de la zone Ra-03

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès peut, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le «Règlement de zonage» numéro 234-90 a été adopté en 1990 et qu'une mise à jour de ce règlement s'impose ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Marc Bastien pour la présentation du présent règlement lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 29 mars 2010, 18h30;

ATTENDU QUE tous les membres présents du conseil déclarent, à la demande du maire, avoir lu le présent document et son annexe;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est acceptée unanimement par les membres présents du conseil (des copies du règlement et son annexe sont disponibles pour l'assistance);

2010-04-127

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le premier projet de règlement portant le numéro 396-2010 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à modifier les marges d'implantation de la zone Ra-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. ADMQ – Congrès 2010

Séance ordinaire du 12 avril 2010

2010-04-128

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe à participer au congrès 2010 de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 19 au 21 mai 2010. La municipalité assumera les frais d'inscription de 1 015,88 \$, les frais de déplacement et de séjour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. ADMQ – Inscription formation – PL 76

2010-04-129

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à participer à la formation sur le projet de Loi 76 offerte par l'ADMQ qui se tiendra à Shawinigan le 15 juin 2010. La municipalité assumera les frais d'inscription de 242,68 \$ et les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Mounty & Coulombe – Formation sur les appels d'offres

2010-04-130

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe à participer à la formation sur les appels d'offres offerte par le cabinet d'avocat Mounty & Coulombe se tiendra à Shawinigan le 28 mai 2010. La municipalité assumera les frais d'inscription de 375,00 \$ et les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Implantation de la téléphonie IP – Autorisation de modification du contrat actuel

CONSIDÉRANT le déploiement d'un réseau de téléphonie IP pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que la mise en place dudit réseau vient modifier les abonnements des lignes téléphoniques actuelles;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet est en mesure de modifier tous les services en fonction des besoins de téléphonie IP, pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Maskinongé;

2010-04-131

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Normand Richard, ing. LAN@SYS Experts-Conseils, chargé de projet, à modifier le contrat de téléphonie actuel avec le fournisseur de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, en fonction des besoins de notre municipalité et en accord avec le nouveau projet de téléphonie IP.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Mandat Les Architectes Jacques & Gervais – Étude de faisabilité

CONSIDÉRANT la proposition de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie que la municipalité acquiert la bâtisse afin de relocaliser l'hôtel de ville;

Séance ordinaire du 12 avril 2010

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Les Architectes Jacques & Gervais afin de réaliser l'étude de faisabilité de cet option reçue le 7 avril 2010;

2010-04-132

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de services datée du 7 avril 2010 de la firme Les Architectes Jacques & Gervais relativement à l'étude de faisabilité de la relocalisation de l'hôtel de ville dans les locaux de la caisse populaire Desjardins, sur la rue Principale au montant de 2 850 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Commission de toponymie – Nomination de la Place du Moulin

CONSIDÉRANT le développement domiciliaire de M. Réal Pellerin;

CONSIDÉRANT que sur le site où il se situe, il y avait anciennement un moulin à scie;

2010-04-133

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à la Commission de toponymie de procéder à la nomination de la rue du développement domiciliaire de M. Réal Pellerin « Place du Moulin ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. ACSIQ – Inscription au congrès 2010

2010-04-134

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur du service incendie et le directeur adjoint à participer au congrès 2010 de l'ACSIQ qui se tiendra à Québec du 22 au 25 mai 2010. La municipalité assumera les frais d'inscription de 807,06 \$, les frais de déplacement et de séjour. Les frais pour les conjointes sont assumés respectivement par le directeur du service incendie et le directeur adjoint.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Underwriters' Laboratories of Canada (ULC) – Test de performance de l'autopompe

CONSIDÉRANT que la municipalité doit annuellement procéder au test de performance de l'autopompe selon le « Guide d'application partie I » du MSP (Pumper);

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue le 6 avril 2010 de ULC;

2010-04-135

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de service de Underwriters's Laboratories of Canada (ULC) au montant de 1 250,00 \$ en plus des taxes et des dépenses reliées au test de performance de l'autopompe. Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 avril 2010

22. Octroi de contrat – Abat-poussière

CONSIDÉRANT que la municipalité avait demandé des soumissions pour la fourniture d'abat-poussière par sa résolution 2010-03-078;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions, à savoir :

Soumissionnaires	Qté	Prix unitaire (/t.m)
Sel Warwick	12	472,00 \$
Somavrac C.C.	12	492,00 \$

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme;

2010-04-136

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroi le contrat de fourniture d'abat-poussière pour la saison 2010 à Sel Warwick pour un montant de 472,00 \$ la tonne métrique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de soumission – Lignage de rues

2010-04-137

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande des soumissions sur invitation pour le lignage des rues aux entreprises suivantes :

- Lignco Sigma inc.;
- Lignes Plus M.L.;
- Lignes Maska;
- Al-Lignes Jaunes inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Autorisation de signataires – Entente pour l'entretien d'hiver – Ministère des Transports

CONSIDÉRANT le marché proposé par la Ministre des Transports, madame Julie Boulet relativement à l'entretien d'hiver des diverses routes appartenant au ministère, reçu le 22 mars 2010;

CONSIDÉRANT que le marché propose un montant de 99 000 \$ pour l'entretien de 16,1 km (longueur pondérée) de routes;

2010-04-138

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le marché proposé par la Ministre des Transports, madame Julie Boulet relativement à l'entretien d'hiver des routes appartenant au Ministère au montant de 99 000 \$ pour 16,1 km de routes. L'entente fait partie de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 avril 2010

25. Rue des Seigneurs – Réception définitive des travaux – Les Services d'excavation Louis Lasnier inc.

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Dessau à l'effet d'accepter la réception définitive des travaux de prolongement de la rue des Seigneurs et de procéder à la libération de la retenue contractuelle au montant de 7 388,58 \$ incluant les taxes;

2010-04-139

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à la réception définitive des travaux de prolongement de la rue des Seigneurs exécutés par Les Services d'excavation Louis Lasnier inc. et ainsi libère la retenue contractuelle de 7 388,58 \$ incluant les taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès le décompte # 4 et définitif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II – Directives de changement M-01, E-003, E-005 et GC-11

CONSIDÉRANT que des directives de changement sont requises relativement aux travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II;

2010-04-140

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité accepte d'ajouter au contrat de Groupe Pro-B pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II, les directives de changement suivantes, à savoir :

N° de la directive de changement	Description	Montant (taxes non incluses)
M-01	Enlever du contrat les régulateurs de vitesse prévus pour les ventilateurs V-1 et V-3et installer une plaque pleine en acier inoxydable.	0,00 \$
E-003	Réservoir Bellemare : remplacer la plinthe de 3000W par 2 plinthes (750W et 2000W), rediriger câble génératrice.	860,00 \$
E-005	Fournir et raccorder 2 sondes de niveau	3 228,00 \$
GC-11	Fournir et installer 2 colonnes de refoulement des pompes, 1 pompe, tête de refoulement, arbre de transmission, tamis (pompe 7po et pompe incendie de 11po)	27 208,50 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Prolongement François-Chrétien – Phase III – Octroi de contrat pour la surveillance chantier et bureau

CONSIDÉRANT l'offre de service transmise par Consultants Mesar inc. relativement à aux services durant la construction (surveillance bureau et chantier) daté du 10 mars 2010;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 938 du *Code municipal*, les articles 936 et 938.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat de service professionnel conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux de surveillance;

Séance ordinaire du 12 avril 2010

2010-04-141

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Consultants Mesar pour la surveillance des travaux d'infrastructures de la rue François-Chrétien – Phase III, la répartition des coûts est la suivante :

Description	Montant
Service Bureau	Forfait 4 400,00 \$
Service au chantier Partie relative à la résidence de chantier	16 800,00 \$ (base horaire)
Plans tels que construits	Forfait 750,00 \$
Total	21 950,00 \$

L'offre de service datée du 10 mars 2010 fait partie intégrante de la présente résolution et fait office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. OMH – Nomination au conseil d'administration

2010-04-142

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Madame Germaine Mélançon sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès pour une période de deux (2) ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Recrutement et engagement de monitrices – Camp de jour 2010

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2010-04-143

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des loisirs, M. Yvon Richard, à embaucher trois (3) monitrices à temps plein soit : Maude Paquette, Catherine Neault et Laurence Bélanger, et deux autres à temps partiel soit : Jennifer Richard-Mongrain et Michel St-Germain et ce, à compter du 28 juin 2010 au 13 août 2010. Le salaire versé aux monitrices est le salaire minimum plus un dollars, tel que spécifié à la convention collective.

Il est aussi résolu d'engager Catherine Gélinas à titre de monitrice en chef du camp de jour.

L'horaire de travail pour la monitrice en chef sera de 35 heures par semaine pour la période 2 mai 2010 au 13 août 2010. Le salaire versé à la monitrice en chef sera le salaire minimum plus deux dollars, tel que spécifié à la convention collective.

Une semaine supplémentaire pourrait s'ajouter, soit du 16 au 20 août 2010 aux mêmes conditions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour 2010

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre un camp de jour pour les enfants de 6 à 12 ans;

Séance ordinaire du 12 avril 2010

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est nécessaire de charger un montant aux utilisateurs de ce service;

2009-04-144

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ratifie la tarification du camp d'été comme suit :

Coûts 2010

Tarification	Résident	Extérieur
À la journée	25 \$	30 \$
À la semaine	80 \$	95 \$
Temps complet	310 \$	425 \$

Un escompte de 30 \$ est appliqué lors de l'inscription à temps complet pour le deuxième enfant et les suivants d'une même famille.

Une semaine supplémentaire facultative est offerte aux utilisateurs, soit du 16 août au 20 août 2010. Les mêmes tarifs sont applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Vente de garage annuelle

2010-04-145

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès permette l'organisation de la vente de garage annuelle et qu'elle se tiendra le samedi 12 juin et le dimanche 13 juin 2010. Il est de plus résolu d'annoncer cet événement dans l'Hebdo Shawinigan/Trois-Rivières, dans les annonces classées du Nouvelliste et de faire un publipostage dans la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. Entente loisirs – Autorisation du paiement de la contribution infrastructures – Municipalité de Saint-Boniface

2010-04-146

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement de 1 200 \$ à titre de contribution aux infrastructures de la municipalité de Saint-Boniface pour l'aréna en vertu de l'entente signée entre les deux municipalités et ce, pour la saison 2009-2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33. Autorisation de signataires – Entente École Ami-Joie

CONSIDÉRANT l'entente transmise par l'école Ami-Joie relativement à la location du gymnase de l'école pour la tenue du camp de jour;

2010-04-147

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'entente proposée par l'école Ami-Joie pour la location du gymnase durant la saison estivale pour la tenue du camp de jour et autorise le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 avril 2010

34. Pacte rural – Projet véhicule pour service des premiers répondants – Autorisation de signataire

2010-04-148

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le dépôt du projet d'achat d'un véhicule pour le service des premiers répondants de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dans le cadre du pacte rural de la MRC de Maskinongé. Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

35. URLSM – Appui pour le mandat de planification et de conception du sentier Transcanadien

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé, par sa résolution #50/02/10 a demandé à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie d'initier et de prendre en charge la phase de planification du tracé du sentier Transcanadien, et de rechercher d'éventuels promoteurs, afin d'assurer son développement et sa gestion;

CONSIDÉRANT que pour donner suite à cette résolution, l'URLSM a l'intention de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural de la MRC de Maskinongé dans le but de réaliser la planification de ce sentier sur le territoire de la MRC de Maskinongé et de trouver des promoteurs/responsables pour l'aménager et l'entretenir;

2010-04-149

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appui la demande d'aide financière de l'URLSM, déposée dans le cadre du programme du pacte rural de la MRC de Maskinongé, pour réaliser la planification de ce sentier sur le territoire de la MRC de Maskinongé et de trouver des promoteurs/responsables pour l'aménager et l'entretenir.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

36. Classique Louis-Garneau – Autorisation de passage

2010-04-150

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le passage de la Classique Louis-Garneau-Cascades Montréal-Québec, qui se tiendra le dimanche 15 août 2010, sur le chemin des Dalles et le boulevard de la Gabelle., dans la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

37. Développement domiciliaire Réal Pellerin – Octroi du contrat pour la réalisation de travaux d'infrastructures

CONSIDÉRANT que par la résolution # 2009-11-396, la municipalité mandatait la firme BPR-Infrastructure inc. pour les services d'ingénierie du développement domiciliaire de M. Réal Pellerin;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a paru le 20 mars 2010 à la fois sur le système électronique SEAO et dans le Journal Constructo, le tout tel que requis par la Loi;

Séance ordinaire du 12 avril 2010

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été reçues et ouvertes le jeudi 8 avril 2010;

CONSIDÉRANT l'analyse faite des soumissions par la firme BPR-Infrastructure inc., et que celles-ci ne démontrent aucunes anomalies et sont en tous points conformes aux exigences;

CONSIDÉRANT les résultats suivants, toutes taxes incluses :

- Construction & Pavage Boisvert inc.	315 288,32 \$
- Maskimo Construction inc.	371 649,97 \$
- Les Services d'Excavation Louis Lasnier (9096-5047 Québec inc.)	327 012,87 \$
- Les Constructions Soldi inc.	449 011,11 \$
- Les Constructions et Pavages Continental Div. Const. DJL inc.	424 456,28 \$
- Excavation Mauricie	327 597,11 \$
- André Bouvet Ltée.	344 458,95 \$

2010-04-151

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de réalisation des travaux d'infrastructures de la Place du Moulin (projet domiciliaire Réal Pellerin) à Construction & Pavage Boisvert inc. au montant de 315 288,32 \$ taxes incluses, tel que recommandé par la firme BPR-Infrastructure inc.

QUE cet octroi de contrat soit et est conditionnel à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de l'obtention du certificat d'autorisation émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et/ou toute autre approbation;

QUE lesdits travaux d'infrastructures ne doivent en aucun cas débiter avant que la municipalité n'est obtenu lesdites approbations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

38. Développement domiciliaire Réal Pellerin – Rue Place du Moulin – Autorisation de signataires de l'entente

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'entente concernant le développement domiciliaire Place du Moulin;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ladite entente a été remise au promoteur du développement domiciliaire Place du Moulin, monsieur Réal Pellerin;

2010-04-152

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ratifie l'entente intervenue entre les parties et que le maire, monsieur Robert Landry et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ladite entente. L'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

39. Varia

39.1 France Bournival – Contrat pour l'entretien de la bibliothèque de Saint-Thomas

Séance ordinaire du 12 avril 2010

2010-04-153

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour l'entretien de la bibliothèque du secteur de Saint-Thomas à madame France Bournival pour un montant forfaitaire de 240 \$ et ce, pour l'année 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

39.2 Opposition à la simultanéité des élections scolaires et municipales

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

Séance ordinaire du 12 avril 2010

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

2010-04-154

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

RÉITÈRE l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DEMANDE aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

TRANSMETS une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Jean-Paul Diamond, député de la circonscription de Maskinongé, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

39.3 Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron Ltée

ATTENDU QUE Vidéotron Ltée projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au(x) plan(s) figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

Séance ordinaire du 12 avril 2010

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

2010-04-155

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion sur le lot numéro 2 546 662, du Cadastre du Québec, soumis par Vidéotron Ltée, et décrit au(x) plan(s) figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

39.4 Mandat MCI – Évaluation préliminaire – Petite rivière St-Étienne

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Les consultants Mario Cossette inc. concernant l'évaluation préliminaire relativement à la Petite rivière St-Étienne;

2010-04-156

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Les consultants Mario Cossette inc. (MCI) pour réaliser une évaluation préliminaire relativement à la Petite rivière St-Étienne pour un montant de 1 850 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

39.5 Caractérisation phase II – Démolition base de plein air

Sujet remis à une prochaine séance.

39.6 Appel d'offres – Travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, de voirie, de drainage et d'éclairage de rue – Développement domiciliaire Gilles Lefebvre – Rue des Seigneurs phase IV

2010-04-157

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel d'offres publics pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, de voirie, de drainage et d'éclairage de rue pour le développement domiciliaire Gilles Lefebvre – Rue des Seigneurs – Phase IV.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 48

Fin : 20 h 55

Séance ordinaire du 12 avril 2010

40. Levée de l'assemblée

2010-04-158

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière